

Direction de la Voirie et des Déplacements

**2023 DVD 29** Subvention (31 000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

## PROJET DE DELIBERATION

## Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan Climat et de la lutte contre la pollution atmosphérique par le trafic routier, la municipalité parisienne promeut les modes de transport les moins polluants et actifs. Elle soutient et encourage les déplacements en transports en commun, à vélo ou à pied.

A ce titre, la participation active des usagers eux-mêmes contribue à l'amélioration de la qualité de service et au développement d'un réseau de transport en commun attractif, efficace, adapté aux besoins de la population et des visiteurs, ainsi qu'à la mise en place d'aménagements facilitant la pratique du vélo et de la marche.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'Association des Usagers des Transports d'Ile-de-France (AUT) qui représente les usagers des transports publics auprès des pouvoirs publics (Collectivités Territoriales de l'Ile de France, Etat, Ile de France Mobilité et des entreprises de transport (RATP, SNCF, OPTILE). Sa vocation première est de contribuer à l'amélioration des transports collectifs et à la mise en œuvre d'une politique d'intermodalité des transports respectueuse du cadre de vie et de l'environnement, et d'offrir de meilleures conditions de déplacement aux piétons, aux cyclistes, et en particulier aux personnes à mobilité réduite. Par son action, elle s'efforce de peser sur la politique des transports et de l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, la municipalité Parisienne considère comme pertinent d'accéder à la demande de subvention présentée par cette association.

Ses actions régulières figurant à son programmation annuelle sont les suivantes :

- Contribution à l'élaboration du budget participatif

- Participation active aux ateliers de travail et instances de concertation dans le domaine des transports collectifs ou des déplacements urbains pour l'amélioration du réseau mais aussi du fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux dont les grandes gares parisiennes.
- Participation à un comité des transports de surface réunissant une fois par trimestre le cabinet de David Belliard, la Direction de la Voirie et des Déplacements, la Régie Autonome des Transports Parisiens et Ile de France Mobilités.
- L'élaboration et la diffusion des bulletins d'information bimestriels.
- Mise à jour régulière du site Internet <u>www.aut-idf.org</u>.
- la réalisation d'une étude :
  - sur la période 2021-2022, cette étude visait à analyser qualitativement l'intermodalité et l'accessibilité des pôles d'échanges multimodaux du point de vue de l'usager des transports de surface : aux portes de Saint Cloud, d'Orléans, de Vanves, de Brancion et de Versailles. Ont entre autres été étudiés la qualité et la sécurité des cheminements piétons, la signalétique, l'accès aux abribus et la lisibilité des aménagements aux points d'arrêts.

Ce rapport a été rendu en septembre 2022

sur la période 2022-2023, l'étude aura pour thème : « Le transport collectif de surface : acteur de la mobilité touristique durable à Paris ».

Il s'agira, au-delà des pistes de réflexion proposées par le Livre Blanc des Assises du tourisme, d'analyser la place du transport collectif dans la mobilité touristique afin de mettre en évidence les obstacles à son usage et de formuler des propositions pour les contourner. Cette étude s'attachera également à recenser les défauts d'information sur les grands sites touristiques permettant d'orienter les touristes vers les transports en commun de surface.

Tout cela dans un contexte post-pandémique ayant provoqué un effondrement de l'activité touristique et à un peu plus d'un an des Jeux Olympiques qui ne manqueront pas de doper cette dernière.

Pour développer son programme d'actions, l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France a besoin de moyens lui permettant de s'impliquer dans l'élaboration de propositions dans le cadre de réunions de concertation.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 31 000 euros et vous demande de m'autoriser à signer la convention correspondante. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

**2023 DVD 29** Subvention (31 000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 31 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3e Commission,

## Délibère

- Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France sise 32 rue Raymond Losserand 75014 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.
- Article 2 : Une subvention d'un montant de 31 000 euros est attribuée à l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France (n° simpa : 5402/ n° dossier : 2023\_00216).
- Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.